



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

**Intervention d'urgence - rémunération exceptionnelle des emplois
jeunes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010852001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Information Communication & Relations Intervention d'urgence - rémunération exceptionnelle des emplois
Ext. jeunes

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des interventions d'urgence et en particulier en cas de déclenchement du plan de prévention des inondations et d'intempéries, les agents municipaux sont amenés à intervenir. Le réseau de proximité, les emplois jeunes de la Ville de Niort ont été intégrés à la procédure d'intervention. Ils interviennent sur les missions d'intervention et notamment sur les missions d'information auprès de la population, par la diffusion des documents d'information, les permanences téléphoniques et sont astreints à domicile.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le paiement forfaitaire des heures effectuées durant les permanences sur les bases suivantes
- permanence de la nuit du samedi 12 h 00 au dimanche 8 h 00 : 176 Frs
- permanence de la journée du dimanche 8 h 00 au lundi 8 h 00 : 297 Frs
- permanence du week-end, vendredi 18 h 00 au lundi 8 h 00 : 739 Frs
- rémunérer les heures supplémentaires réellement effectuées en cas d'intervention
- procéder à la régularisation des heures supplémentaires précédemment effectuées depuis le 1er novembre 2000.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE

[Ordre du jour](#)